

Agenda 21 Plérin	
Axe 3 : Améliorer le cadre de vie et la qualité de vie	
<b>Action 17 : Protéger et mettre en valeur les chemins de randonnée de la commune</b>	
Contexte	<p>La commune de Plérin, avec ses 2072 ha et ses 13 km de côtes, dispose d'un réseau de chemins de randonnée très important.</p> <p>Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR) est un outil qui permet d'assurer la pérennité des itinéraires inscrits.</p> <p>La commune a mis en place un groupe de travail en 2010, avec la participation des associations de randonnée plérinaises (Associations des Cavaliers d'Extérieur, Plérin-Rando, Association Rando-VTT), du Conseil Général (coordination du PDIPR à l'échelle départementale), de Saint-Brieuc Agglomération (prise de compétence partielle sur l'entretien des sentiers de randonnée en 2011). Ce groupe de travail a recensé l'ensemble des chemins de randonnée de la commune et identifié les statuts de ceux-ci (communal, privé).</p> <p>Une première phase a été d'inscrire au PDIPR les chemins <u>communaux</u> qui ne l'étaient pas encore, par délibération du Conseil Municipal le 22 novembre 2010.</p>
Enjeux DD	Environnemental : protéger les corridors écologiques que représentent de nombreux chemins.
	Social : favoriser l'épanouissement de la population par des loisirs « nature » et un cadre de vie agréable.
	Economique : favoriser le tourisme vert.
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconnaissances de terrain pour identifier les chemins privés d'intérêt pour la randonnée – relevés GPS</li> <li>- Evaluation de la charge financière d'entretien et/ou d'aménagement des chemins privés, et choix des chemins à pérenniser par inscription au PDIPR.</li> <li>- Prise de contacts avec les propriétaires privés pour la signature de conventions de passage.</li> <li>- Inscription des chemins au PDIPR après obtention des conventions de passage.</li> <li>- Révision du contrat d'entretien des chemins de randonnée en fonction de la prise de compétence de Saint-Brieuc Agglomération dans le cadre du Schéma Baie Grandeur Nature et en fonction des conventions de passage obtenues.</li> <li>- Dans le cadre de la révision du PLU, mettre des emplacements réservés sur les tronçons privés d'intérêt majeur pour les déplacements doux ou la randonnée.</li> <li>- Amélioration du balisage des circuits et/ou itinéraires.</li> <li>- Mise en place de partenariats avec les associations pour l'organisation d'actions de promotion de la randonnée et de découverte de la nature .</li> </ul>
Pilote	François ESSEMILAIRE, Adjoint en charge du Cadre de Vie, des Réseaux et de l'Assainissement.

Partenaires	Comités consultatifs de quartier Saint-Brieuc Agglomération Conseil Général des Côtes d'Armor Associations des Cavaliers d'Extérieur Plérin-Rando Association Rando-VTT Autres associations locales ou personnes ressources.
Calendrier prévisionnel	2011 et années suivantes
Budget prévisionnel	Budget « entretien chemins de randonnée » à redéfinir en fonction prise de compétence agglomération et nouvelles conventions de passage.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Linéaire itinéraires et chemins inscrits au PDIPR</li> <li>- Nombre d'actions de promotion de la randonnée</li> </ul>
Lien avec d'autres actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les déplacements piétons utilitaires. (Action 7)</li> <li>- Elaborer et mettre en œuvre un schéma vélo communal. (Action 6)</li> <li>- Protéger les espaces naturels et favoriser les corridors écologiques. (Action 11)</li> </ul>